

Demande d'autorisation d'implantation de Chapiteau(x), Tente(s) ou Structure(s) recevant du public

Cette notice a été établie afin de recueillir des données détaillées concernant les mesures de sécurité exigées par la réglementation en vigueur. Malgré sa présentation descriptive, ce formulaire n'est pas exhaustif. Ainsi, il appartient au demandeur de préciser les points que ce document n'aurait pas traités.

La présente notice doit être utilisée pour les installations temporaires (inférieures à 6 mois) de chapiteaux, tentes et structures.

Le dossier complet détaillé à la dernière page du présent formulaire devra être déposé à la Mairie au minimum **6 semaines avant la date de la manifestation.**

► Renseignements généraux

Intitulé de la manifestation : **Pelpass Festival 2020**

Nature de la manifestation (exposition, restauration...) : **Festival de Musique et Spectacle de rue avec petite restauration et buvette.**

Lieu de déroulement de la manifestation : **Jardin des deux rives : Rue des Cavaliers, 67000 Strasbourg**

Date(s) et heure(s) d'ouverture au public : **Du 21 au 23 mai 2020 : 21/05 de 17h00 à 02h. 22/05 de 17h30 à 03h. 23/05 de 16h30 à 03h**

Effectif maximal du public attendu (au plus fort de la manifestation) : **3000 personnes**

Nom et adresse de l'organisateur : **Association PELPASS & CIE - 10 rue du Hohwald 67000 STRASBOURG**

Téléphone : **06 76 03 43 68** Courriel : **jeremie@pelpass.net**

Téléphone portable (personne responsable joignable pendant la manifestation) : **06 76 03 43 68**

Prestataire pour le montage des chapiteaux, tentes et structures : **Association 3 petits tours**

► Renseignements concernant les installations techniques et de sécurité

Utilisation ou stockage de matière(s) et substance(s) dangereuse(s) : OUI NON

Si oui, préciser (nature, quantité, mode de stockage, conditions d'utilisation...) :

Utilisation d'artifices ou de flammes sous les chapiteaux ou structures : OUI NON

Tribunes ou gradins : OUI NON

Caractéristiques (effectif de public...) :

Les Tribunes et gradins doivent être obligatoirement vérifiés par un organisme de contrôle agréé.

Nom de l'organisme de contrôle :

Installations de cuisson : CONCERNE NON CONCERNE

Remarque : Les appareils de cuisson ou de remise en température sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures. Toutefois, à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après avis de la commission de sécurité. Dans ce cas, il est nécessaire de joindre une demande de dérogation proposant des mesures compensatoires.

Description :

Nature et énergie utilisée : Puissance : (en kW)

Installation de chauffage : CONCERNE NON CONCERNE

Energie utilisée : Puissance : (en kW)

Stockage de combustible (nature, capacité, emplacement...) :

Installations électriques : CONCERNE NON CONCERNE

Description : **Déploiement d'une distribution électrique provisoire d'une dizaine de coffrets**

Installation aux Norme NFC 15-100 contrôlée par un bureau de contrôle

Les installations complémentaires doivent être obligatoirement vérifiées par un organisme de contrôle agréé.

Nom de l'organisme de contrôle : **Veritas**

Eclairage de sécurité :

Type d'éclairage : **Blocs Autonomes de Secours et éclairage anti panique sous chapiteaux et le site extérieur**

Autre(s) Installation(s) technique(s) particulière(s) :

Si oui, préciser lesquelles : **Tour d'éclairage centrale** (cf plan Page 13)

Rangées de sièges : CONCERNE NON CONCERNE

Dispositions prévues (espacement, solidarisation des sièges par rangées, nombre de sièges par rangées...) :

Moyens de secours :

Moyens d'extinction (nombre, types et positionnement des extincteurs) : **10 extincteurs CO2 / 10 extincteurs Eau /**

3 extincteurs poudre

Service de sécurité incendie (composition, qualification...) : **3 agents SSIAP 1 (un agent sous chaque Structures 1 - 2 et 3)**

Moyens d'alarme (Préciser le moyen de diffusion sonore utilisé) : **3 Dispositifs portatifs type mégaphone**

Moyen d'alerte des secours (téléphone...) : **Des numéros de téléphones GSM vous seront communiqués ultérieurement**

Distance d'un point d'eau permettant la lutte contre l'incendie : **Site situé à moins de 200m d'une bouche à incendie.** ..
Voir Plan p. 10

Accès des engins de secours : **2 Accès Secours Voir plan p.11**

Affichage de consignes (emplacement de l'appareil téléphonique, numéro d'appel des pompiers, dispositions immédiates à prendre en cas d'incendie...) :

Autre(s) précision(s) concernant la sécurité :

Une équipe de la Croix Rouge sera présente aux horaires d'ouverture au public - Composition : 4 secouristes

► **Partie à compléter pour chaque structure**

STRUCTURE N°.....1..... (à identifier sur le plan d'aménagement du site joint au dossier)

- Nature des activités prévues dans la structure : **Concerts**
- Aménagements intérieurs, matériaux utilisés pour les décorations envisagées (mobilier, éléments décoratifs fixes ou flottants, tentures, écran de diffusion, estrade, podium...) : **Podium, scène traditionnelle, matériel technique son et éclairage** L'extrait de registre de sécurité arrive à échéance le 15 mars 2020. La visite de contrôle et de vérification biennale est programmée par le propriétaire du chapiteau. Un nouvel extrait du registre de sécurité en cour de validité sera tenu à disposition avant l'ouverture au public.
- Dimensions de la structure : **22 m x 30 m** ► N° d'identification (extrait registre sécurité) : **C-88-2003-76**
- Eloignement par rapport aux tiers (bâtiments ou autres structures) : m ► Effectif accueilli ⁽²⁾ : **990 pers**
- Nombre et largeur des issues de secours : **Le chapiteau sera ouvert sur la moitié de son périmètre**
- Remarque(s) : **(Cf Extrait du registre de sécurité page 5-6)**

STRUCTURE N°.....2..... (à identifier sur le plan d'aménagement du site joint au dossier)

- Nature des activités prévues dans la structure : **Concerts**
- Aménagements intérieurs, matériaux utilisés pour les décorations envisagées (mobilier, éléments décoratifs fixes ou flottants, tentures, écran de diffusion, estrade, podium...) : **Podium, scène traditionnelle, matériel technique son et éclairage**
- Dimensions de la structure : **19 m x 22 m** ► N° d'identification (extrait registre sécurité) : **78.237.2003**
- Eloignement par rapport aux tiers (bâtiments ou autres structures) : m ► Effectif accueilli ⁽²⁾ : **975 pers**
- Nombre et largeur des issues de secours : **Le chapiteau sera ouvert sur la moitié de son périmètre**
- Remarque(s) : **(Cf Extrait du registre de sécurité page 7)**

Le chapiteau sera ouvert sur la moitié de son périmètre

STRUCTURE N°.....3..... (à identifier sur le plan d'aménagement du site joint au dossier)

- Nature des activités prévues dans la structure : **Spectacles et concerts**
- Aménagements intérieurs, matériaux utilisés pour les décorations envisagées (mobilier, éléments décoratifs fixes ou flottants, tentures, écran de diffusion, estrade, podium...) : **Matériel de sonorisation et d'éclairage**
- Dimensions de la structure : **7m60 x 8m20** ► N° d'identification (extrait registre sécurité) : **C067 - 2018 - 060**
- Eloignement par rapport aux tiers (bâtiments ou autres structures) : m ► Effectif accueilli ⁽²⁾ : **105 pers**
- Nombre et largeur des issues de secours : **Le chapiteau sera ouvert sur la moitié de son périmètre**
- Remarque(s) : **(Cf Extrait du registre de sécurité page 8-9)**

STRUCTURE N°..... (à identifier sur le plan d'aménagement du site joint au dossier)

- Nature des activités prévues dans la structure :
- Aménagements intérieurs, matériaux utilisés pour les décorations envisagées (mobilier, éléments décoratifs fixes ou flottants, tentures, écran de diffusion, estrade, podium...) :
- Dimensions de la structure : ► N° d'identification (extrait registre sécurité) :
- Eloignement par rapport aux tiers (bâtiments ou autres structures) : m ► Effectif accueilli ⁽²⁾ :
- Nombre et largeur des issues de secours :
- Remarque(s) :

⁽²⁾ Voir les modalités de calcul détaillées à la dernière page du présent formulaire

MODALITES DE CALCUL DE L'EFFECTIF DE PUBLIC

Le calcul de l'effectif de public est déterminé selon les modalités définies par le règlement de sécurité. Il dépend de l'activité projetée. Les principales règles de calcul sont les suivantes :

- Exposition à vocation culturelle (artistique, scientifique, etc)1 personne / 5 m²
- Conférence, spectacle (sans place assise) 3 personnes / m²
- Réunion, conférence, spectacle (avec places assises) nombre de places assises
- Réunion (sans spectacle et sans place assise)1 personne / m²
- Exposition commerciale, foire-exposition, salon commercial1 personne / m²
- Aire de vente 2 personnes / 3 m²
- Buvette ou zone de restauration assise1 personne / m²
- Buvette ou zone de restauration debout 2 personnes / m²
- File d'attente d'une zone de restauration..... 3 personnes / m²
- Piste de danse 4 personnes / 3 m²
- Enseignement, centre de loisirs pour enfants selon déclaration écrite
- Activité de culte avec places assises nombre de sièges ou 2 pers. / m linéaire de banc
- Activité de culte sans place assise 2 personnes / m²

COMPOSITION DU DOSSIER A DEPOSER

La demande d'autorisation est à déposer en Mairie en deux exemplaires. Elle doit comprendre :

- ▶ Le présent formulaire (ainsi que toutes informations nécessaires à la compréhension du dossier).
- ▶ Un plan d'aménagement du site à l'échelle faisant notamment apparaître :
 - l'implantation des chapiteaux et structures ;
 - les conditions de desserte et d'accessibilité du site ;
 - les éventuels aménagements extérieurs ;
 - les installations techniques (coffrets électriques, générateurs de chaleur...).
- ▶ Un ou des plan(s) des aménagements intérieurs à l'échelle faisant notamment apparaître :
 - les organes généraux de production et de distribution d'électricité
 - les moyens particuliers de défense et de secours contre l'incendie ;
 - le tracé et les largeurs des dégagements ;
 - les largeurs de tous les passages affectés à la circulation ;
 - les installations techniques particulières ;
 - les principaux aménagements et mobiliers.
- ▶ Le(s) extraits du registre de sécurité dûment complété(s) et signé(s) par l'organisateur.

REMARQUE IMPORTANTE

Les chapiteaux, tentes ou structures seront évacués dans l'un des cas suivants :

- si la précipitation de neige dépasse 4 cm dans la mesure où l'accumulation n'a pu être évitée sur la couverture (par chauffage, déblaiement...);
- si le vent normal dépasse 100 km/h ou autre valeur de résistance au vent indiquée par le fabricant
- en cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public ;
- sur demande des autorités

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) Jeanne Bruxer , atteste avoir qualité pour demander cette autorisation. Je certifie exacts les renseignements contenus dans la demande et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la sécurité des personnes.

à : Strasbourg

le : 01 février 2020



signature du demandeur

Vitesse de vent > **100** km/h Epaisseur de neige > **4** cm Bureau centralisateur

Numéro d'identification **88-76** **C-88-2003-76** du : **25/09/2003**

Etabli par la préfecture de **88** **Vosges** Valable jusqu'au **15/03/2020**

PROPRIETAIRE

DAUBAN ET MAGNAN ASSOCIATION TROIS PETITS TOURS Resp: **DAUBAN ET MAGNAN**
 Place Du Calvaire Lôo 31510 SAUVETERRE DE COMMINGES
 Tel: 06 64 44 76 12 Fax: Mob: les3petitstours@hotmail.fr

Type **CHAPITEAU** Modèle **22*30 4 MATS AU CARRE** Fabricant **ORTONA/CMF**

possibilité d'utiliser les gradins du chapiteau n° 78-237-2003 pour une capacité unitaire de 180places assises en gradins

Coloris initial Toit **BLEU FESTONS JAUNES** Tour **BLEU FESTONS JAUNES**

Le CTS peut recevoir > 300p Oui Non O. agréé PREVAS 06/09/2007

Installations électriques propres Oui Non O. agréé

	Procès verbal n°	Réaction	Validé le	Laboratoire	Fabricant	Coloris
T	0261341M	M2	07/10/2002	IFTH	SAINT FRERES SAS	DIVERS
O						
I						
L						
E						
S						



MONTAGE
 Schéma type de configuration

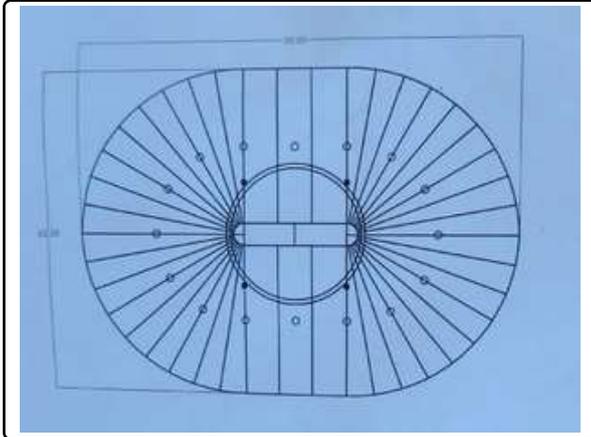


Photo non contractuelle de l'installation

	QUANTITATIF			PINCES				HAUBANS
	Nb	H.	Ø	Nb	H.	Ø	Arrachement	RESISTANCE
MATS	4	12	28				555,94 daN	daN
Poteaux de tour	42	3.65	60	42	1	28	580 daN	2500 daN

GRADINS	Nature	BOIS	Type	BANQUETTE
	Nb places	180	Vérificateur	
	Nb rangées	3	N° rapport	Du

Dans le cas où un plancher double nappe liaisonné mécaniquement à la structure du CTS est mis en service, le poids propre d'une partie de ce plancher peut être pris en compte en déduction des valeurs utilisées pour le calcul du liaisonnement au sol.
 Seules les indications fournies par le fabricant de la structure sont admissibles

Numéro d'identification

88-76

C-88-2003-76

du : 25/09/2003

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité 08/08/2005 NEUFCHATEAU

Contrôles et vérifications Organisme Vérifié le Validité Contrôleur

Structure et Toile	Organisme	Vérifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	16/03/2018	15/03/2020	JACQUES VION
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Ventilation				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre... :

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

RAPPEL: l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE	
Nom :
Représenté par :
Adresse :
Code postal : Ville :
Dates de la manifestation :
Lieu de la manifestation :
Activités prévues :
Effectif théorique en fonction de l'activité prévue :

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	TRINCHE	JACQUES VION		
Date	16/03/2018	16/03/2018		
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

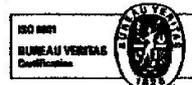
165 ch Chevalier le Bernica

97435 SAINT GILLES LES HAUTS

02.62.22.57.36 06.92.44.00.89

**BUREAU DE VÉRIFICATION
DES CHAPITEAUX
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE SÉCURITÉ N°78.237.2003**



Manoir du Laurier
59660 MERVILLE
mervil@wanadoo.fr
Tél : 03 28 48 39 39
Fax : 03 28 49 67 62

VIGNETTES : 78.237.2003

19/07/2020

VALIDITÉ :

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 07/11/2003

PAR LA PRÉFECTURE : YVELINES

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VENT : 100 Km/h

NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : ASSOCIATION 3 PETITS TOURS

ADRESSE : MAIRIE DE BRUNCAN

VILLE : 31510 SAUVETERRE DE COMMINGES

Tél : 06.64.44.76.12

Fax :

les3petitstours@hotmail.fr

caractéristiques de l'établissement

TYPE : CHAPITEAU

COLORIS : ROUGE ET JAUNE

SURFACE MAXI :

19 X 25 = 475 M²

CLASSEMENT AU FEU :

M2

FABRICANT : MIOTTI/CMF

PROCÈS VERBAL N° 992431L

DÉLIVRÉ LE : 05/07/1999

PAR : ITF

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQU'À :

- STRUCTURE :
- (1) - INSTAL. ELEC :
- (2) - GRADINS :
- (2) - CHAUFFAGE :
- (2) - EXTINCTEURS :

B.V.C.T.S.

19/07/2018

19/07/2020

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :



Le Président Directeur Général
J. MERVIL

LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1mois avant la date d'ouverture au public

Vitesse de vent > **100** km/h

Epaisseur de neige > **4** cm

Bureau centralisateur

Numéro d'identification

C-067-2018-060

du : **07/08/2018**

Etabli par la préfecture de

67

Bas rhin

Valable jusqu'au

06/08/2020

PROPRIETAIRE

**RAS LA KOUPOLE
 VILLEVALEIX**

Resp: **Van Cortenbosch Arnaud**

23190

Tel:

Fax:

Mob: **07 77 07 70 60**

raslakoupole@gmail.com

Type **CHAPITEAU**

Modèle **RAS LA KOUPOLE D 12**

Fabricant **RAS LA KOUPOLE**

Coloris initial Toit **ROUGE**

Tour **ROUGE**

Le CTS peut recevoir > 300p Oui Non O. agréé

Installations électriques propres Oui Non O. agréé

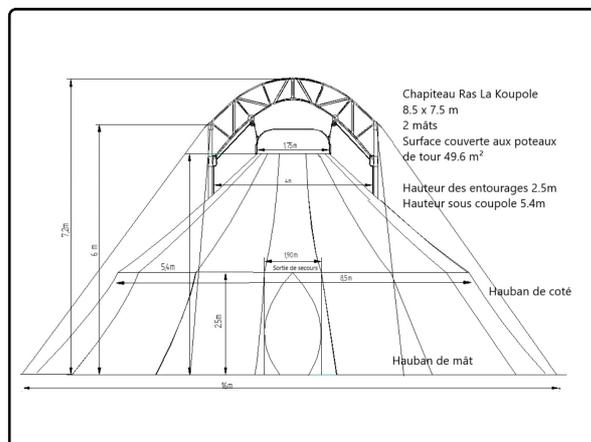
	Procès verbal n°	Réaction	Validé le	Laboratoire	Fabricant	Coloris
T O I L E S	P107800-DE/1	M2	27/05/2013	LNE	DICKSON ST CLAIR	DIVERS
	16-00741-L	M2	26/04/2016	IFTH	DICKSON SAINT CLAIR	DIVERS



MONTAGE

Schéma type de configuration

Photo non contractuelle de l'installation



	QUANTITATIF			PINCES			HAUBANS
	Nb	H.	?	Nb	H.	?	Résistance
MATS							daN
	Poteaux de tour						daN
GRADINS	Nature			Type			NEANT
	Nb places			Vérificateur			
	Nb rangées			N° rapport			Du



Dans le cas où un plancher serait liaisonné mécaniquement à la structure du CTS et mis en service, le poids propre d'une partie de ce plancher pourrait être pris en compte en déduction des valeurs utilisées pour le calcul du liaisonnement au sol.
 Seules les indications fournies par le fabricant de la structure sont admissibles

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité

Contrôles et vérifications	Organisme	Vérifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	07/08/2018	06/08/2020	BRUNO TRINCHE
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Gradins				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre... :

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

RAPPEL: l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE

Nom :
Représenté par :
Adresse :
Code postal : Ville :
Dates de la manifestation :
Lieu de la manifestation :
Activités prévues :
Effectif théorique en fonction de l'activité prévue :

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	TRINCHE	BRUNO TRINCHE		
Date	07/08/2018	07/08/2018		
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

165 ch Chevalier le Bernica

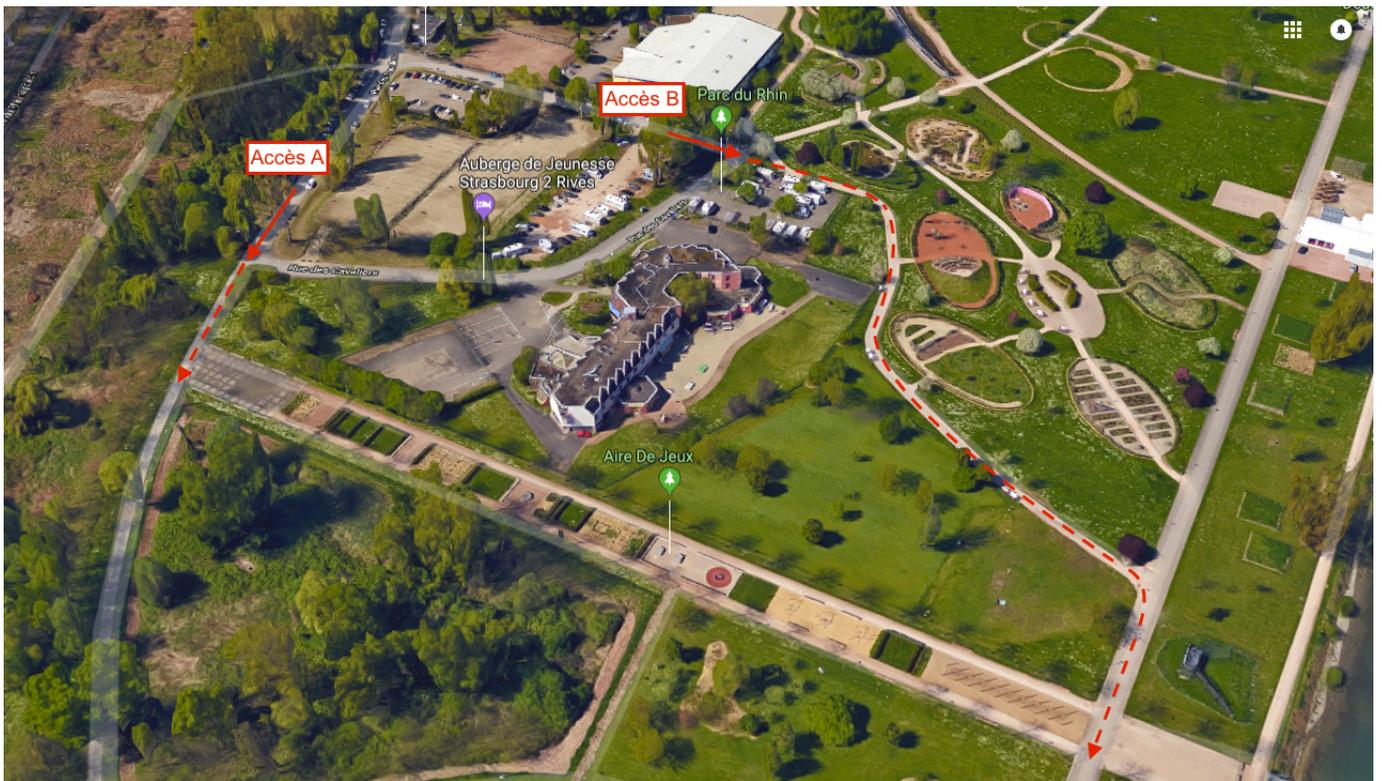
97435 SAINT GILLES LES HAUTS

02.62.22.57.36 06.92.44.00.89

Distance du réseau



Accès secours

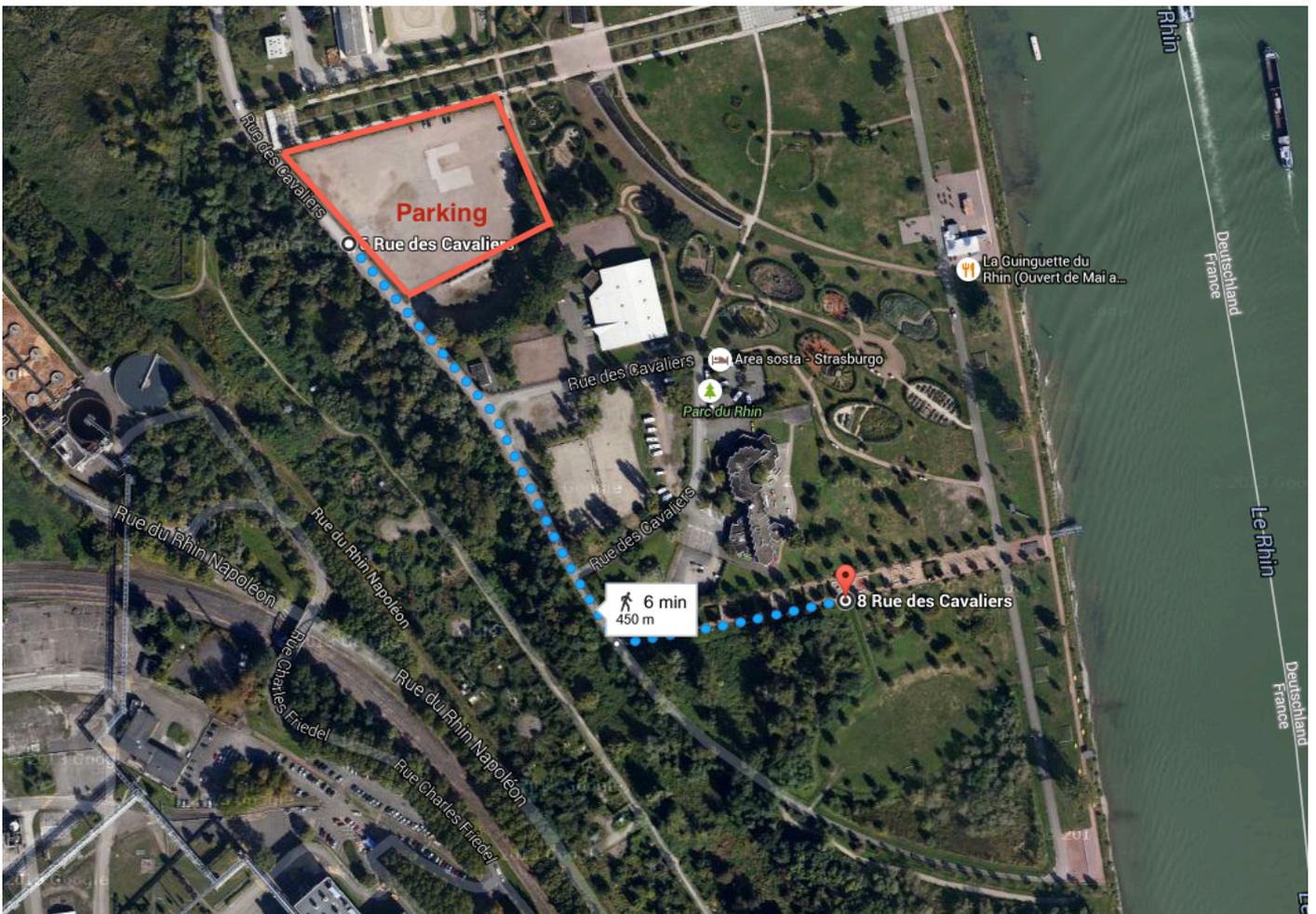


Accès A



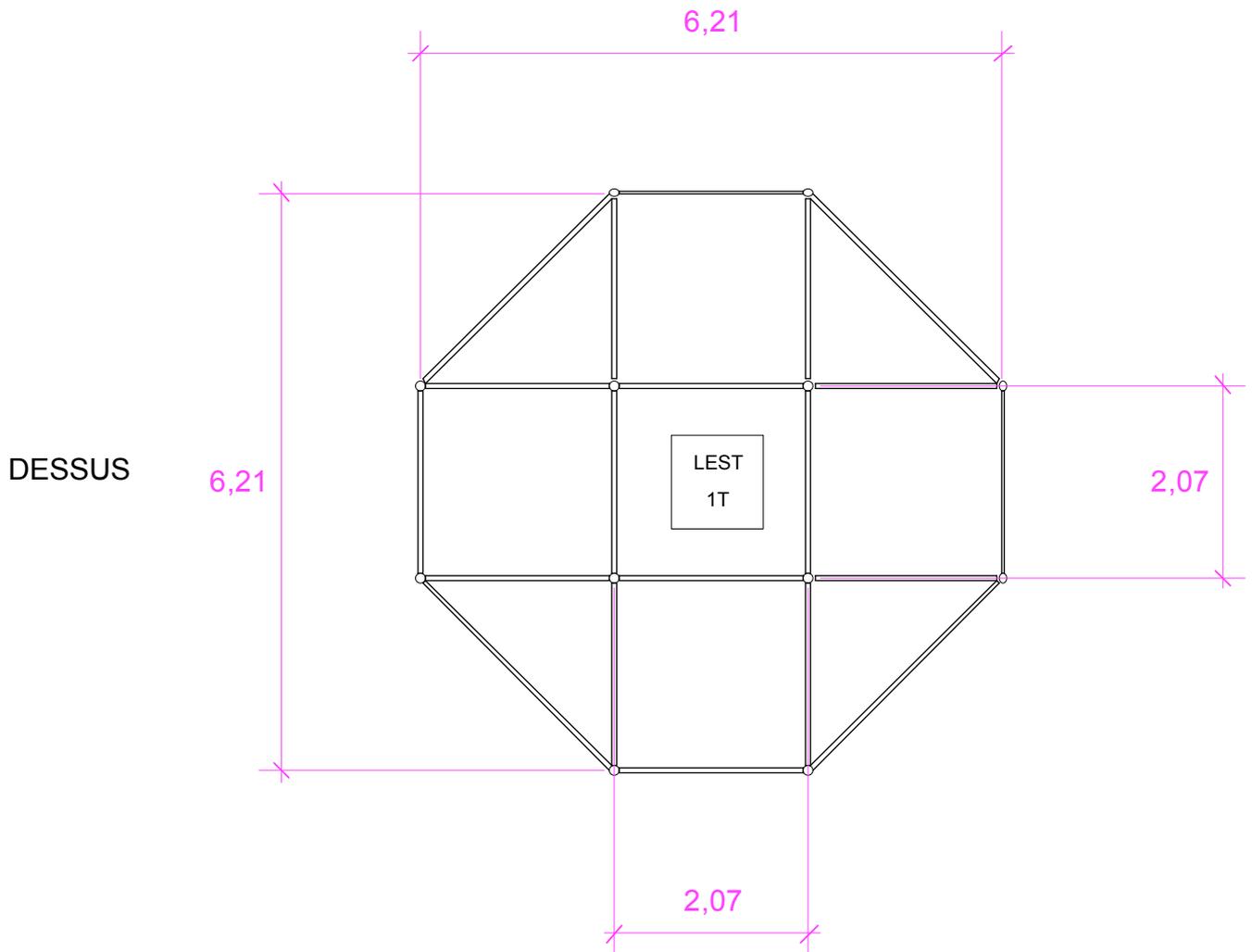
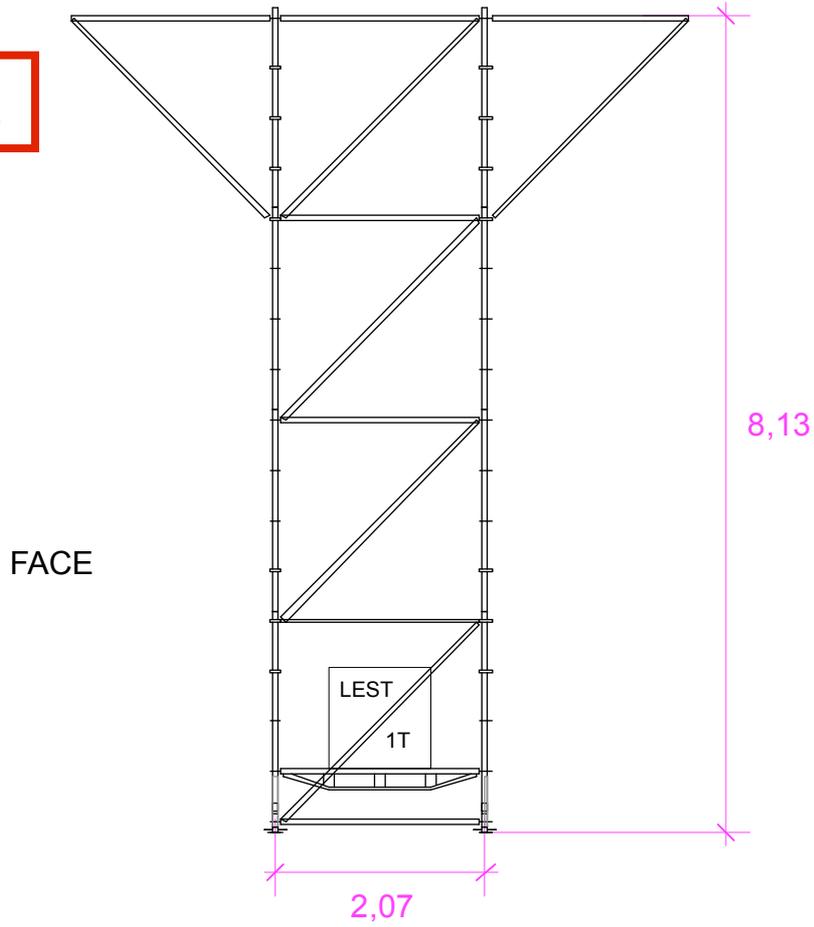
Accès B

Parking



**Chemin d'accès au site éclairé par l'éclairage public
(tracé en pointillés bleu)**

**Tour d'éclairage
au centre du site**



Plan de Situation



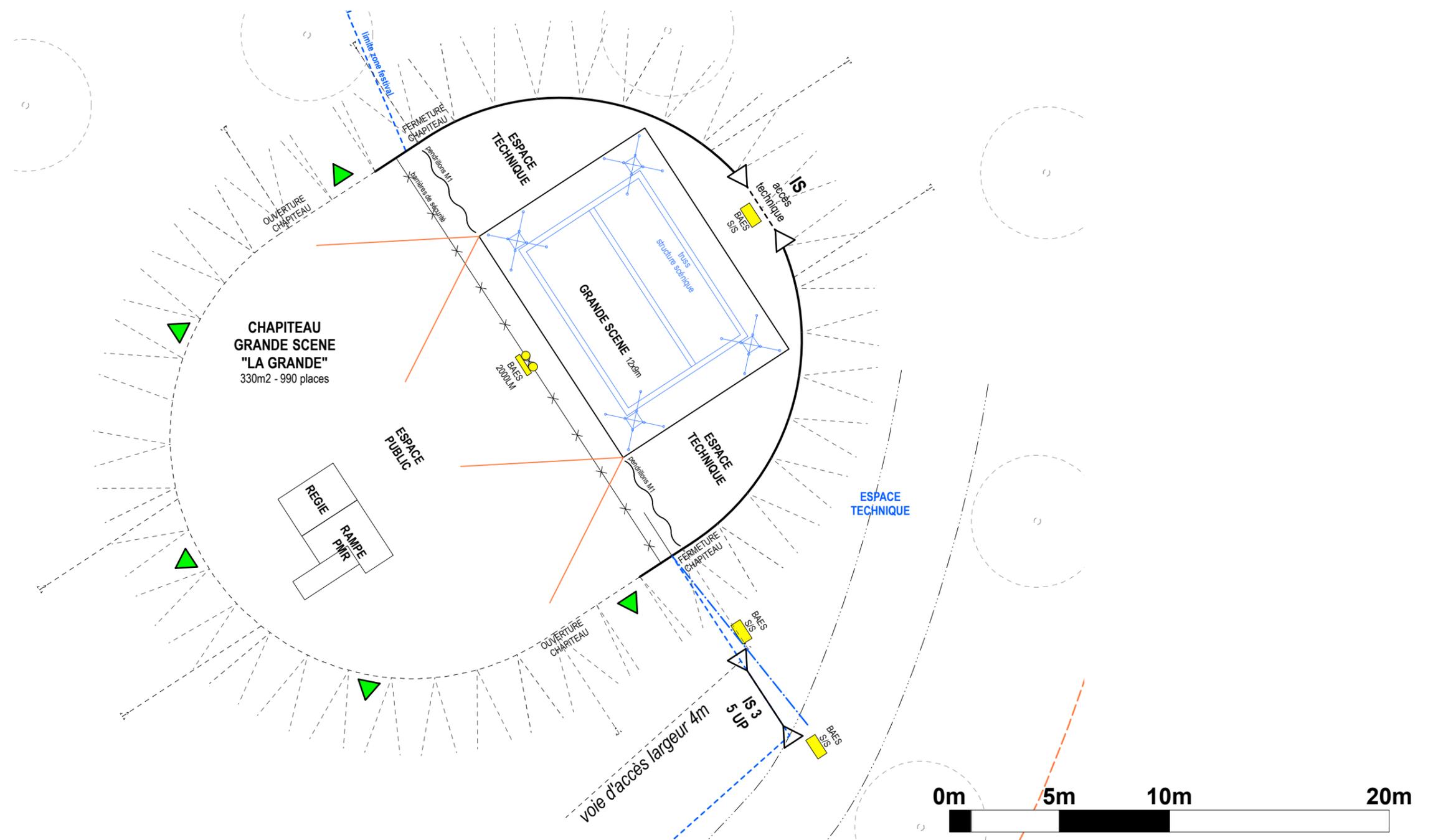


Plan d'implantation
du Festival Pelpass 2020
au Jardin des deux rives à Strasbourg
Ech 1:500



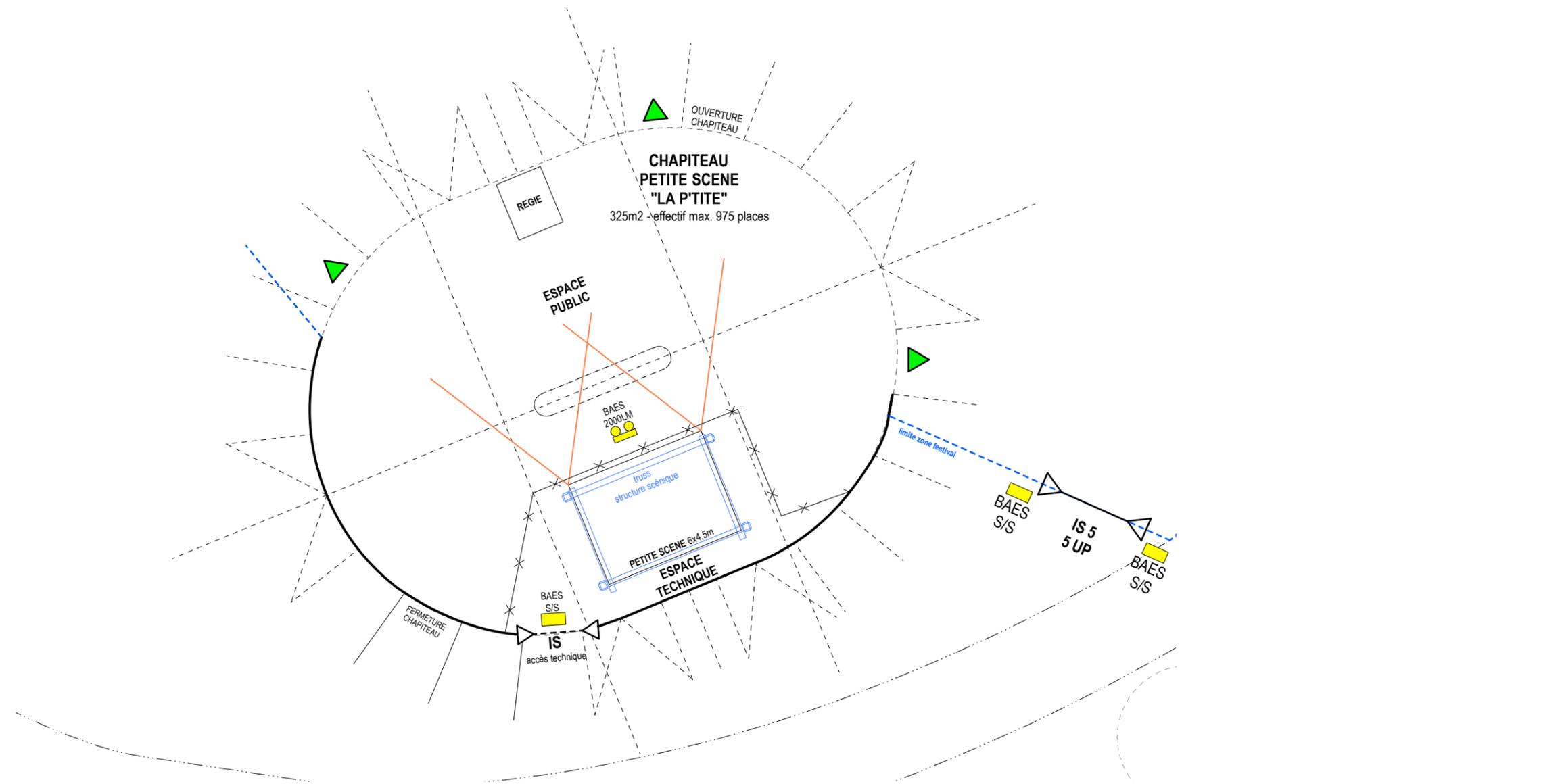
Plan de Localisation des Structures
 du Festival Pelpass 2020
 au Jardin des deux rives à Strasbourg
 Ech 1:500

Plan d'aménagement du Chapiteau #1



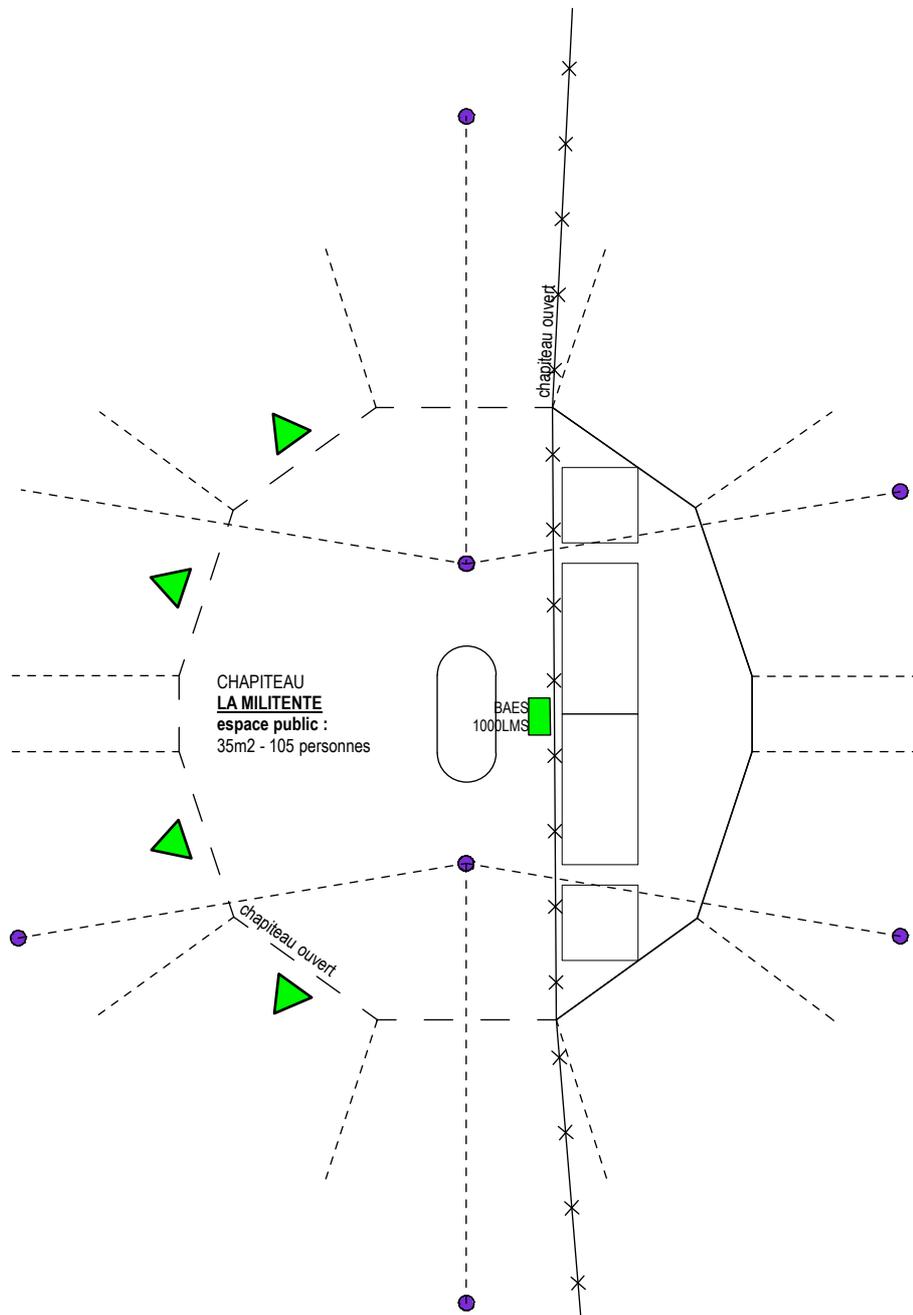
Plan d'implantation du Festival Pelpass
2019
au Jardin des deux rives à Strasbourg
Aménagement du grand chapiteau
Ech 1:200

Plan d'aménagement du Chapiteau #2



Plan d'implantation du Festival Pelpass
2019
au Jardin des deux rives à Strasbourg
Aménagement du petit chapiteau
Ech 1:200

Plan d'aménagement du Chapiteau #3



Plan d'implantation du Festival Pelpass 2019
Aménagement de la Miligente
Ech 1:100

0m 5m 10m